

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CHANTIER N°11

Chantier : Dérasement du seuil de Sougland et restauration morpho-écologique du lit du Gland à Saint-Michel

Date de réunion : 8 juin 2017

Heure : 14H00

Participants :

M.	Raymond PREDHOMME	SIABOA
M.	José DUDIN	SIABOA
Mme.	Aude DOUGADOS	Communauté de Communes des 3 Rivières
M.	Jacques MEUNIER	Mairie de Saint-Michel
M.	Jean-Marie BEVIERE	Mairie de Saint-Michel
M.	BASTIN	Exploitant prairie rive droite
M.	Luc MICHEL	AFB
M.	Benoît CALMETTES	Entreprise VCT
Mme.	Cécile DAURIAT	BIOTEC Biologie appliquée

Excusés :

M.	Geoffrey PACAUD	Union des Syndicats
M.	Jonathan LARGET	Union des Syndicats
M.	Bernard BAILLEUL	SIABOA
M.	Christian LOGEZ	SIABOA
Mme.	Florence LANG	Fonderies de Sougland
M.	Yves NOIROT	Fonderies de Sougland
M.	Erwan MENVIELLE	Agence de l'Eau Seine-Normandie
Mme.	Anne-France LELIEVRE	DDTM
M.	Cyrille CAFFIN	DREAL Picardie
M.	Martin DUNTZE	FDPMA de l'Aisne
M.	Julien PERRIN	Entreprise VCT
M.	Christophe LEBAS	Entreprise NET sarl
M.	Christian MARELLE	Entreprise MARELLE
M.	Jérôme LINDEKENS	VERDI Ingenierie Picardie
M.	Nicolas DEBIAIS	BIOTEC Biologie appliquée

Diffusion : aux participants
+ excusés

Auteur : BIOTEC 13.050 / 08.06.17 / CD

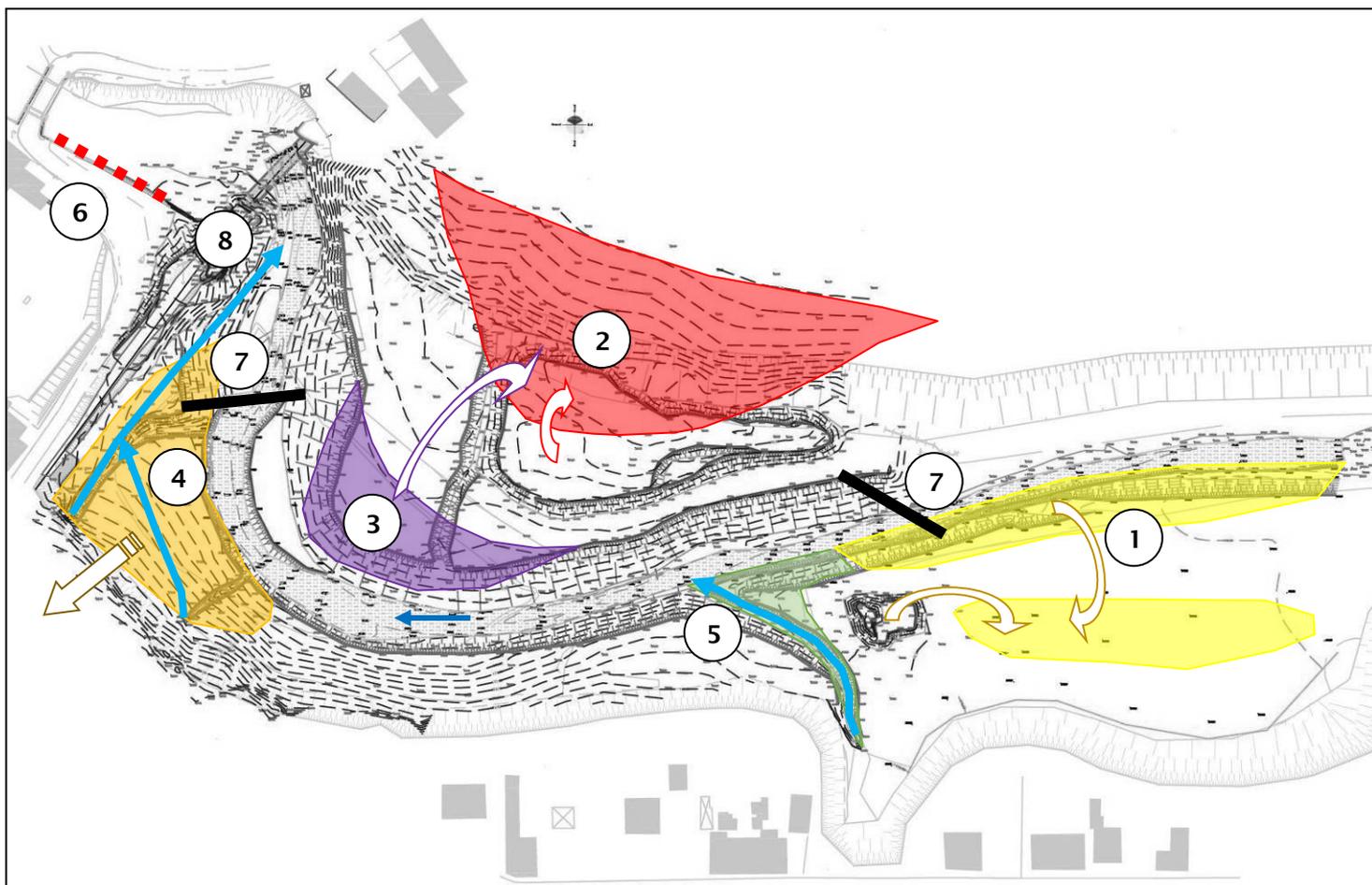
Le présent marché de travaux a été notifié au groupement d'entreprises VINCI Construction Terrassement / N.E.T. par les représentants du Syndicat intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Oise Amont (SIGBVOA), Maître d'ouvrage. Les travaux relatifs à la tranche ferme du « dérasement du seuil de Sougland et à la restauration morpho-écologique du lit du Gland à Saint-Michel » ont donc été officiellement engagés à compter du 19 septembre 2016 (semaine 38) et ce, pour une durée d'exécution de 16 semaines à maxima selon l'ordre de service n°1 délivré par le maître d'œuvre, à l'invitation du maître d'ouvrage et son assistant. Les travaux ont été temporairement suspendus à compter du 1^{er} décembre 2016 dans l'attente de conditions météorologiques favorable (OS2) et ont repris le 29 mai 2017 (OS3). Selon ces termes, et en dehors de toute intempérie, les travaux inhérents à cette tranche ferme devront être achevés au plus tard à la date du 30 juin 2017.

1. COMPTES-RENDUS DE CHANTIER PRECEDENTS

Le compte-rendu n°10 est approuvé sans observations.

Pour mémoire, chaque compte-rendu de chantier doit être considéré comme un document contractuel. La non formulation d'observations auprès du Maître d'œuvre avant ou lors de chaque séance de chantier vaut acceptation pleine et entière du contenu du compte-rendu antérieur et ce, par l'ensemble des destinataires dudit document.

Pour rappel, un constat de visite a été effectué le 29/03/2017 pour établir un état des lieux des évolutions subies par les aménagements depuis le dernier arrêt de chantier. Ce constat a permis d'identifier les prochaines interventions à conduire :



- ① - Un reprofilage de la berge gauche en déblai est nécessaire sur environ 150m en amont de la confluence avec le ruisseau de manière à ouvrir le gabarit et limiter l'effet actuel de chenalisation du lit. Compte tenu des difficultés d'accès sur ce secteur, les matériaux excédentaires ne seront pas évacués mais mis en stock en arrière berge sur les emprises de remblai déjà prévues au projet (cf. pièces graphiques de marché). Ces travaux de terrassement nécessiteront quelques travaux d'abattage préalables pris en charge dans le cadre du marché et en vue de libérer les surfaces terrassées. Le profil en travers désormais projeté de la berge sera transmis au groupement d'entreprises mandataire par les soins de l'équipe de Biotec et ce, sur la base des relevés topographiques qu'il aura nouvellement effectué du site.
- ② - En accord avec le propriétaire riverain, le stock temporaire de matériaux de déblai constitué en rive droite ne sera pas évacué mais remodelé en pente douce dans la continuité de la prairie adjacente. Cette opération nécessitera l'abattage de 8 à 10 arbres

en bordure de la parcelle et le décapage préalable de la terre végétale sur les emprises de la prairie pour re-nappage en surface des remblais. Selon les accords qui seront passés entre le propriétaire de la prairie et les fonderies de Sougland, il est possible que les surfaces remodelées en rive droite soient mises en pâture. Si ce cas est entériné, les surfaces seront ensemencées avec un mélange grainier d'espèces fourragères adaptées et de nouvelles clôtures seront installées.

- 3 - Le profil de la berge en intérieur de courbe rive droite (intrados de méandre) sera à nouveau adouci et la ligne de crête reculée de manière à former une courbe homogène. Les excédents de matériaux seront remodelés avec les matériaux du dépôt adjacent (voir point 2 ci-avant).
- 4 - Le stock temporaire de matériaux de déblai constitués en bordure de la digue en rive gauche sera évacué selon la filière précédemment agréée (épandage sur parcelle agricole) et le talus reprofilé selon les pentes prévues au projet. Le tracé du ruisseau débouchant en amont de la digue sera rétabli dans l'axe de la digue et confluera avec le Gland légèrement en amont du pertuis. La descente temporaire d'eaux pluviales sera démontée (y compris blocs constitutifs évacués) et les écoulements accompagnés vers le ruisseau longeant la digue via la mise en place d'un coude en sortie de buse et la réalisation d'un fossé au sein du talus.
- 5 - Le profil en long et la géométrie du ruisseau rive gauche seront repris et adaptés pour améliorer la fonctionnalité de la zone de confluence. Un matelas alluvial graveleux grossier sera également reconstitué en fond de lit.
- 6 - Les travaux de maçonnerie prévus initialement au marché (art. 3.16 du CCTP) et attachés à la seule restauration du mur existant entre l'ancien barrage et le pont devront bien être menés. Un diagnostic et un métré des prestations réelles à conduire devront être réalisés en concertation avec l'entreprise, préalablement à l'engagement de ces travaux.
- 7 - L'accès à la zone de travaux en rive droite (points 2 et 3) se fera par la mise en place d'un passage busé temporaire en rivière. Un second passage busé permettra d'accéder à la zone de travaux amont en rive gauche (point 1). L'entreprise précisera les modalités de circulation et de franchissement du cours d'eau qu'elle compte mettre en œuvre préalablement au commencement des travaux pour visa du maître d'œuvre et des services de la police de l'eau.
- 8 - Aménagements paysagers prévus au marché (arasement de la digue, parking, mobilier, belvédère, etc.). Pour mémoire, compte tenu de l'état de dégradation avancé du pertuis conservé, une étude de stabilité doit être réalisée par Verdi pour affiner le dimensionnement et le positionnement du belvédère à construire. En fonction des résultats, un positionnement plus en retrait du pertuis par rapport au front des vestiges pourrait être envisagé (à voir et à discuter avec notamment le propriétaire du site et les acteurs locaux).

Pour plus de clarté, ce zonage des travaux par points sera repris dans le présent compte rendu.

2. ETAT D'AVANCEMENT DES INTERVENTIONS

Travaux de déminage :

- Evacuation des munitions (grenades et flèches d'obus) mises à jour en amont du pertuis suite aux dernières crues hivernales et sécurisation des emprises de travaux autour des zones de dépôt identifiées. Les prestations réalisées ont été réalisées par le service de déminage et une entreprise spécialisée dans la sécurisation pyrotechnique (hors marché).

Travaux préparatoires :

- Mise en place de deux passages busés temporaires pour franchissement du Gland et création d'une piste d'accès au lit depuis la route le long de la digue.

Travaux forestiers et gestion des invasives :

- Abattage et dessouchage d'arbres sur les emprises des terrassements du point 2 (modelé en remblai dans la continuité de la prairie rive droite) et du point 1 (zone de stockage définitif des déblais). Les troncs ont été débordés et mis en dépôt temporaire le long de la digue à proximité de la route dans l'attente de leur évacuation. Les branches et houppiers sont en cours de ramassage pour évacuation ou broyage.
- Les quelques pousses de renouée asiatique identifiées sur la zone de dépôt temporaire en rive droite lors du dernier de constat de visite ont été supprimées.

Travaux de terrassement :

- Les travaux de terrassement ont débuté sur les zones concernant les interventions suivantes :
 - reprofilage de la berge gauche en amont de l'affluent (point 1),
 - reprofilage de la berge gauche aux abords de l'affluent (point 5),
 - reprofilage de la berge gauche et mise en dépôt de excédents en vue de leur évacuation (point 4).
 - décapage de la prairie rive droite en vue du modelage des matériaux en dépôt (point 2),
- Le reprofilage du sommet de berge droite (point 3) a été réalisé et les matériaux mis en dépôt latéral dans l'attente de leur modelage dans la continuité de la prairie adjacente.

Travaux de végétalisation :

- Non débutés.

Travaux d'aménagements paysagers et équipement :

- Non débutés.

3. MODALITES D'ORGANISATION ET ASPECTS TECHNIQUES

Procédures administratives et transmission de documents :

- **Arrêté préfectoral d'autorisation des travaux :** l'arrêté fixant les conditions de remise en état du Barrage de Souglan sur la commune de Saint-Michel suite a une cessation d'activité a été signé le 18 octobre 2016.
- **Suivi des livraisons :** Le groupement doit transmettre au maitre d'œuvre l'ensemble des bons de livraison des fournitures de matériaux chaque mois.
- **Demandes d'agrément :** le groupement doit transmettre au maitre d'œuvre les différentes demandes d'agrément des fournitures de matériaux et végétaux pour visa.
- **Evacuation des déblais :** le groupement a transmis la convention passée avec le propriétaire des parcelles agricoles acceptant les excédents de terrassement. La convention indique un volume de 15 000 m3. Un autre propriétaire a été approché par l'entreprise qui serait également intéressé pour récupérer les matériaux. L'entreprise informera le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage du site d'évacuation qui sera au final retenu.
- **Modelé des excédents de terrassement en rive droite :** une convention a été passée entre le maître d'ouvrage et le propriétaire de la prairie rive droite sur laquelle une partie des excédents de matériaux va être modelée en vue d'augmenter la surface de prairie pour le pâturage. Il est stipulé entre autres qu'une clôture devra être remise en place en limite des parcelles. Cette clôture permettra néanmoins un accès au

bétail pour le passage d'une parcelle à l'autre.

- **Bornage de parcelles** : en vue de la démolition des vestiges du barrage rive droite, le maître d'ouvrage a mandaté un géomètre pour procéder au bornage de la parcelle riveraine (voir CRn°6). Ce géomètre procédera également au bornage des parcelles contigües rive droite sur lesquelles le modelé des excédents de terrassements est prévu.
- **Intempéries** : depuis le début du chantier, une journée d'intempérie a été comptabilisée (le 24/10/16).

Travaux forestiers :

- **Gestion des rémanents de coupe** : les houpiers et branches issus des travaux d'abattages seront soit évacués du site vers une plateforme de recyclage, soit broyés sur place et le broyat réparti en surface des emprises remodelées. Le brûlage des rémanents est formellement interdits.

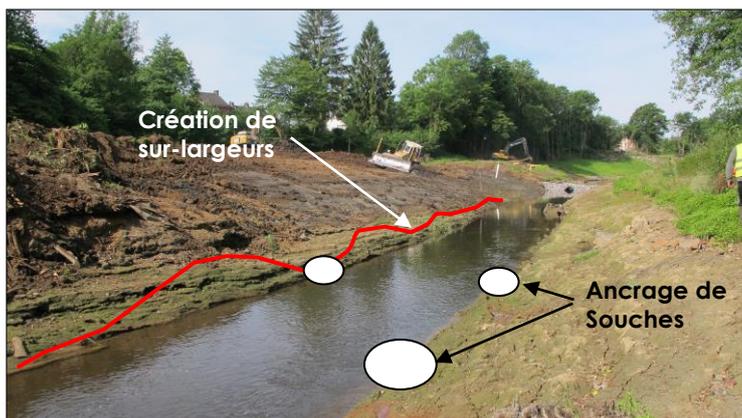
Travaux de terrassement :

Point 2 : Modelé des excédents de terrassements :

- Une clôture provisoire (2 fils électriques) sera mise en place de part et d'autre de la prairie de manière à isoler la zone de travaux en cours. L'exploitant (M. Bastin : 06 73 84 10 48) compte mettre la prairie en pâture en début de semaine 24. L'entreprise et l'exploitant se coordonneront avant l'arrivée des bêtes pour s'assurer que la clôture est mise en place et conforme.

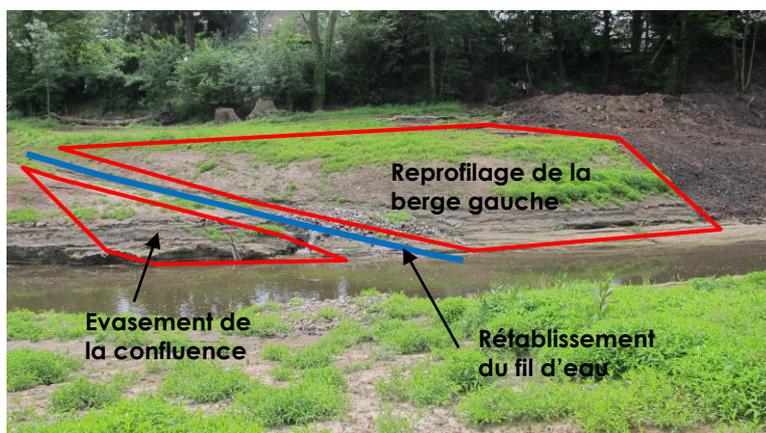
Point 1 : Modelé de la berge gauche en amont du ruisseau affluent :

- Pour limiter l'effet « canal » sur ce linéaire, quelques sur-largeurs seront créées en pied de berge gauche. Comme le réajustement du profil en long est encore en cours sur ce tronçon et qu'il est encore attendu un approfondissement non négligeable du fond du lit, les sur-largeurs devront être réalisées sous le niveau actuel des eaux, à une vingtaine de centimètres du fond du lit actuel. Pour varier les formes, l'extension de ces sur-largeurs seront variables tant en longueur qu'en largeur. Le profil de berge présenté par l'entreprise et actuellement en cours de terrassement est validé.
- Pour diversifier les écoulements, contraindre la rivière à travailler pour ainsi créer des formes variées, une dizaine de souches issues des travaux d'abattage seront implantées en pied des berges droite et gauche. Ses souches seront positionnées de manière à générer un obstacle aux écoulements. Elles seront donc solidement ancrées en berge au sein d'une fouille et éventuellement fixées par des pieux issus des travaux d'abattage.



Point 5 : Restauration de la confluence avec le ruisseau affluent et reprofilage de la rive gauche du Gland :

- La pente de la partie aval du ruisseau sera reprise en déblai de manière à ce que son fil d'eau coïncide avec le fil d'eau du Gland. La confluence sera également évasée au maximum. Le profil en long du ruisseau sera stabilisé par la mise en place de souches de taille réduite (posées en biais et en travers du lit), et de branches ramifiées tous les 5 mètres linéaires environ. Des matériaux graveleux seront mis en place en fond de lit pour reconstitution d'un substrat.
- La berge gauche de l'affluent sera reprofilée en déblai et adoucie de manière à diminuer l'encaissement du cours d'eau et à se raccorder naturellement au profil de la berge gauche de Gland.



- Plusieurs sources ont été détectées en rive gauche du Gland sur les parties actuellement remblayées. Pour faciliter l'écoulement des eaux et éviter le glissement ponctuel des matériaux de remblai, chaque source a été mise à jour par la création d'un léger fossé évasé au sein des matériaux.



- En berge gauche, sur un tronçon d'une quinzaine de mètres entre le ruisseau et l'exutoire d'eaux pluviales, il est constaté un volume de matériaux de remblai plus important qui semble instable et où une venue d'eau a été identifiée. Pour améliorer la stabilité des matériaux, il est demandé que la source soit dégagée et que le surplus de matériaux soit reparti en berge voire évacué, de manière à obtenir un profil plus homogène sur l'ensemble du tronçon.

Point 4 : Reprofilage de la berge gauche et évacuation des matériaux excédentaires

- L'ensemble des matériaux grossiers et petits blocs mis temporairement en pied de berge gauche seront soit déposés dans le lit même du Gland soit disposés en petits épis temporaires dans la courbe prononcée plus en aval. Ces épis auront un rôle déflecteur pour les débits d'étiage et moyen pour limiter l'effet de lessivage du pied de berge le temps que la végétation herbacée se développe et offre une couverture du sol. Ces ouvrages s'effaceront progressivement lors des prochaines crues. Pour mémoire, ces épis ne constituent pas un ouvrage de stabilisation de berge, le lit de la rivière étant inscrit, sur l'ensemble de l'ancienne retenue, dans un espace de liberté lui permettant d'ajuster ses formes au gré des événements hydrologiques conformément au projet préalablement accepté par l'ensemble des acteurs concernés. Le représentant de l'AFB met en garde sur une éventuelle érosion de berge et donc sur un départ de limons dans le cours d'eau lors des prochaines crues. Biotec indique que ce travail latéral est attendu, la rivière travaillant naturellement d'avantage en extérieur de courbe mais que l'ampleur du phénomène sera fortement dépendant du développement de la végétation notamment ligneuse qui se sera implantée. Le maître d'ouvrage indique qu'une éventuelle intervention de gestion des atterrissements pourrait être programmée si la formation de dépôts sur le cours aval du Gland remettait en cause la section hydraulique de certains ouvrages d'art ou si des exhaussements importants étaient constatés sur des secteurs sensibles.
- Pour rappel, le rétablissement de l'exutoire d'eaux pluviales sera réalisé via la création d'un fossé en direction de l'affluent circulant le long de la digue. Pour faciliter l'implantation du fossé au sein du talus, un élément de buse sera supprimé et un coude sera implanté en sortie du réseau.

Travaux de végétalisation :

- Sur proposition du maître d'ouvrage, un mélange rustique sera semé en pied de berge sur l'emprise de la courbe rive gauche dès l'issue des terrassements pour favoriser une reprise herbacée précoce. Biotec fournira la composition du mélange grainier à l'entreprise. L'ensemble des autres surfaces travaillées seront semées en période plus favorable à la fin de l'été.

4. PROGRAMME DES TRAVAUX

- Poursuite des terrassements et évacuation des matériaux (semaines 24 et 25) ;
- Bornage des parcelles (semaine 25) ;
- Repli des engins, remise en état des accès (fin semaine 25) ;
- Plantations (octobre/novembre 2017) ;

Bien entendu, durant cette semaine, les représentants du groupement mandataire tiendront impérativement et régulièrement informés le maître d'œuvre de l'avancement des interventions. En dehors même des séances de chantier fixées par chaque compte-rendu, ils effectueront un point téléphonique avec le maître d'œuvre en fin de chaque semaine avant de quitter le site du chantier pour le week-end.

5. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion de chantier (n°12) aura lieu le jeudi 15 juin à 11h (rendez-vous sur le site même des travaux).

P/O LE MAITRE D'ŒUVRE
BIOTEC Biologie appliquée
 Cécile DAURIAT